

**APPEL A PROJET RELATIF
A LA CREATION D'UNE PLATEFOME DE
DISPOSITIFS INTEGRES IME-SESSAD SUR LE
TERRITOIRE DE MAYOTTE**

**ANNEXE 3 : CRITERES DE SELECTION ET
MODALITES DE NOTATION**

Prestations en **Institut Médico-Educatif (IME)** :

- **13 places** pour enfants et adolescents, de 6 à 20 ans, toutes déficiences ;
- **3 places** pour enfants et adolescents, de 6 à 20 ans, autistes ou souffrants de Trouble Neuro-Développement (TND).

Prestations en **Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD)** :

- **12 places** pour enfants et adolescents de 6 à 20 ans en situation de handicap type déficience intellectuelle ;
- **3 places** pour enfants et adolescents de 6 à 20 ans autistes ou souffrants de TND.

Dossier à envoyer et à déposer avant le 14 octobre 2020



Thèmes	Critères	Note	Total de points
Qualité et cohérence du projet de service	Modalités de mise en œuvre d'un dispositif intégré IME-SESSAD.	/10	/60
	Modalités de suivi et d'évaluation de la prise en charge.	/10	
	Modalités d'élaboration et de mise en œuvre du projet individualisé.	/10	
	Adaptation du projet au public et garantie des droits des usagers.	/10	
	Cohérence des effectifs, de la qualification et de formation des personnels adaptés au public (plan de formation, analyse des pratiques, composition de l'équipe...).	/10	
	Modalités de coordination avec les partenaires institutionnels et tout autre partenaire visant à assurer l'offre d'accompagnement, à l'inscrire dans son environnement (qualité de formalisation de partenariats).	/10	
Compétence et expérience du candidat	Connaissance du champ de la prise en charge du public accueilli et des textes réglementaires.	/10	/10
Efficiences médico-économique du projet	Capacité financière du candidat à porter un projet de dispositif intégré IME-SESSAD.	/10	/30
	Cohérence et analyse du budget.	/10	
	Respect du cahier des charges et des coûts plafonds.	/10	
Total		/100	/100

Le classement des projets sera réalisé en fonction du nombre total des points obtenus au vu de la note attribuée à chaque critère.

Fait à Mamoudzou, le **26 JUIN 2020**

La Directrice Générale de
L'Agence Régionale de Santé de

Stéphanie FRECHET
Mayotte
Secrétaire Générale de l'Agence
Régionale de Santé de Mayotte

